

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **4<sup>ème</sup> trimestre 2022**  
Séance du **10 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le quatre octobre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI			Philippe LANGANNE
Karine FALCONNAT			Fabienne DREME	Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG		X	
Eric FRULLINO			Yvan SONNERAT	Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT	X		
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL		X		Sophie FORNUTO	X		
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON			Carole BERNIGAUD				

Délibération	N°2022-91	COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATIONS POUR PRISE EN COMPTE DE NOUVEAUX MEMBRES
--------------	-----------	--

VU le Code général des collectivités territoriales (CGGT),

VU la délibération n°2020-68 du 28 septembre 2020 portant création de 4 commissions municipales (Personnel, Finances, Culture et Manifestations, Communication),

VU la délibération n° 2022-02 du 21 février 2022 portant modification des commissions culture et manifestation et communication,

ENTENDU le rapport de Mme l'Adjointe à la Culture et Manifestation, selon lequel :

L'article L 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions composées de conseillers municipaux afin de préparer et d'instruire les dossiers qui devront être délibérés par le Conseil municipal (elles n'ont qu'un pouvoir consultatif).

Les commissions peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat.

Le conseil municipal peut fixer librement le nombre de membres et peut créer en parallèle des comités consultatifs comprenant des habitants ou représentants d'associations.

En cours de mandat des élus peuvent souhaiter :

- poursuivre leur engagement dans une commission dont ils étaient déjà membre ou se retirer de celle-ci
- s'engager dans d'autres commissions ou pas.

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2022-91	COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATIONS POUR PRISE EN COMPTE DE NOUVEAUX MEMBRES
--------------	-----------	--

Il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau membre pour la commission culture et manifestations, Madame Nathalie DAVIET souhaitant la rejoindre.

Dans ces conditions, la commission serait composée comme suit :

Membres de la commission culture et manifestations :

- Carole BERNIGAUD
- Guy PONTAROLLO
- Fabienne DREME
- Ludovic MONDONGO
- Isabelle RAVIER
- Jean-Marc STEDILE
- Karine FALCONNAT
- Philippe LANGANNE
- Nathalie DAVIET

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- De procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein de la commission culture et manifestations, de compléter la liste établie initialement le 28/09/2020 et modifiée par délibération du 22/02/2022, tel que précisé ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
26		0		0	

**ADOpte cette proposition.**

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,  
Philippe LANGANNE.

Délibération exécutoire compte tenu :  
De sa transmission en Préfecture le : 11/10/2022  
De sa mise en ligne le : 12/10/2022

Mairie de Sillingy

